



Pret bancaire bloqué contrat déjà signé

Par **lilloo**, le **06/07/2008** à **08:26**

bonjour

j'ai monté un dossier de pret pour la construction de ma maison.
le pret a été accordé ,signé .

suite à l'accord de mon banquier j'ai déposé une facure pour le compte de mon artisan celui ci a été payé par ma banque, malgré que le pret n'a pas été débloqué pour alimenter mon compte.

a présent que je suis à découvert la banque me signale que je devais prendre une assurance dommage ouvrage et que le pret est bloqué pour cette raison.

or je pensais qu'elle n'était pas obligatoire du fait que l'artisan avait un garantie decenale surtout que mon banquier ne m'a pas demandé ce document pour m'accorder le pret.

après m'etre renseigné la dommage ouvrage doit etre prise avant le debut des travaux. que faire à présent, le chantier est commencé.

la banque peut elle me refusé de débloquer les fonds pour ce motif malgré la singnature pour accord du pret ?

merci pour toute aide

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **11:05**

Bonjour,

Vous souscrivez dès maintenant une assurance "dommage-ouvrage" et les choses s'amélioreront.

Par **lilloo**, le **06/07/2008** à **13:02**

bonjour

merci pour votre réponse

la dommage ouvrage doit etre faite avant le début des travaux.

[s]le probleme est que cette assurance ne m'a pas été demandée par le banquier pour l'acceptation de mon pret[/s], car pas obligatoire dans mon cas. je fait appel à un artisan qui a déjà un garantie decennale pour la construction de mon habitation dont je suis maitre d'oeuvre.

les travaux ayant commencé depuis 1 mois suite à l'accord de pret et un premier paiement de facture a été payé par ma banque à l'artisan sans déblocage de fonds, ce qui m'a mis à découvert .

que ce passera til pour mon pret si je ne trouve pas d'assureur car travaux déjà commencé?

est il normal de me demander cette condition, après la conclusion du contrat de pret et le démarage des travaux.

le banquier peut il refusé le pret accordé si je ne trouve pas d'assureur dans mon cas c'est un cauchemar pour trouver une solution.

merci pour tout conseils pour savoir le recours que je peut avoir pour le respect de l'engagement par ma banque de m'accorder le pret .

cordialement.

Par **regina**, le **28/03/2012** à **12:59**

Il y a qu'en France qu'on trouve ce problème.

Nous sommes constructeur depuis 45 ans, nous n'avons jamais eu de problèmes majeure, et notre décennale n'est pas suffisante et il faut qu'on prenne quand même une dommage ouvrage.

Nous avons pris une assurance dommage ouvrage bien que le bâtiment était hors d'eau et bien avancé par une assurance Anglaise. Nous on était obligé car il était destiné à la vente. Un notaire ne peut pas faire signer une vente si il n'y a pas de dommage assurance.